

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT  
 LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE BEL-AIR-VAL-D'ANCE

**Séance du 02 Juin 2021**

Date de la convocation  
 21/05/2021

L'an deux mille vingt et un  
 Et le 02 Juin.....à 20h30,  
 Le Conseil Municipal de cette Commune,

Date d'affichage  
 21/05/2021

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison du  
 Temps Libre de la commune Déléguée de Chambon le Château sous la présidence de  
 Monsieur Claude SOLIGNAC, Maire

**Présents :** Marie-Christine AUJOLAT - Martine AMESLANT - Philippe ANDRÉ – Axel BONHOMME -  
 Jean-Pierre BRAUD - Sébastien BROUSSARD - Anne-Marie DUMAS - Yannick FABRE - Patrick  
 FRAISSE - Mireille GARDES SAINT-PAUL – Philippe LASSEYTE - Nicolas-LOUBIER - Liliane  
 REBOUL - Kevin RANC -Claude SOLIGNAC

**Excusés :** Sonia CHATEAUNEUF - Robert HEUZÉ représenté par Sébastien BROUSSARD - Christophe  
 PIGNOL représenté par Claude SOLIGNAC

**Secrétaire de séance :** Patrick FRAISSE

**20210602-DCM5 : Tarifs Eau et assainissement 2021-2022 :**

En euros HT	Tarifs pratiqués du 01 août 2020 au 31 juillet 2021		Tarifs du 01 Août 2021 au 31 juillet 2022	
	Commune déléguée de Chambon le Château	Commune déléguée de Saint-Symphorien	Commune déléguée de Chambon le Château	Commune déléguée de Saint-Symphorien
<b>EAU POTABLE</b>				
Abonnement	55,85	55.85	55.85	
Prix du m <sup>3</sup> , de 0 à 150 m <sup>3</sup>	1.05	1,05	1.05	
Plus de 150 m <sup>3</sup>	1.05	0.40	0.40	
<b>ASSAINISSEMENT</b>				
Abonnement	35.00	28.00	60.00€	53.00€
Prix du m <sup>3</sup>	0,75	0,62	1.05€	0.82€
Plus de 50 m <sup>3</sup>	0.75	0,15	Supprimé	

Envoyé en préfecture le 09/06/2021

Reçu en préfecture le 09/06/2021

Affiché le 09/06/2021

ID : 048-200083343-20210602-DCM520210602-DE

En euros HT	Tarifs pratiqués du 01 août 2020 au 31 juillet 2021		Tarifs à compter du 10 juin 2021
	Commune déléguée de Chambon le Château	Commune déléguée de Saint-Symphorien	Commune de Bel-Air-Val-d'Ance
<b>EAU POTABLE</b>			
Fermeture et ouverture vannes d'eau	20.00	20.00	20.00
Branchement AEP au-delà de 10 ml	15 € le ml	15 € le ml	15€ le ml
Pose nouveau compteur suite à dépose	150.00	150.00	150.00
Nombre de m <sup>3</sup> gratuits pour une construction neuve	30 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>
Droit d'accès au réseau	600.00	600.00	900.00
Dépose de compteur	200.00	200.00	200.00
Remplacement compteur d'eau	120.00	120.00	120.00
Remplacement compteur détérioré par manque de vigilance ( gel...)	/	/	250.00
<b>ASSAINISSEMENT</b>			
Droit d'accès au réseau	400.00	400.00	900.00
Branchement assainissement au-delà de 10 ml	/	/	50€ le ml

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide d'appliquer les tarifs tels définis que ci-dessus

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
M. le Maire,



Claude SOLIGNAC